

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
Auvergne-Rhône-Alpes

Délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Lyon, le 11 MAI 2017

Affaire suivie par : Philippe LEBRAT  
Service Bassin Rhône-Méditerranée et  
Plan Rhône  
Tél : 04 26 28 63 43  
Courriel :  
philippe.lebrat@developpement-  
durable.gouv.fr

Le préfet coordonnateur de bassin Rhône-Méditerranée  
préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes  
préfet du Rhône

à

Monsieur le préfet de l'Hérault

**OBJET :** La stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du bassin de Thau du territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Sète.

Par courrier du 30 mars 2017, vous m'avez transmis pour avis le projet de stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du territoire à risques importants d'inondation (TRI) de Sète.

Je tiens à souligner la qualité des travaux réalisés pour l'élaboration de cette stratégie et, plus particulièrement, la bonne synergie des différentes politiques publiques et la volonté de faciliter la prise de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Je prends bonne note du fait que le syndicat mixte du bassin de Thau (SMBT), porteur du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau en cours d'élaboration, a été identifié comme porteur de la SLGRI aux côtés de la DDTM de l'Hérault qui en assure la coordination de l'élaboration, de la révision et du suivi de la mise en œuvre.

Après instruction de la SLGRI par les services de la DREAL de bassin, j'émet un avis favorable à cette stratégie qui est conforme à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation et identifie à l'échelle de son périmètre les mesures qui concourent à la réalisation des objectifs fixés par le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Conformément à l'article R566-15 du code de l'environnement, il vous appartiendra à l'issue de la phase de consultation que vous menez, d'approuver cette stratégie par arrêté.

Le Préfet  
de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes  
Préfet du Rhône

Henri-Michel COMET

Copies : Monsieur le directeur de la DREAL Occitanie,  
Monsieur le directeur de la DDTM de l'Hérault